

Extraits des Frais de voyage et de déplacement – Vice-rectorat aux
ressources humaines et aux affaires administratives
– Directives # S.F. - 2 - Services financiers

FRAIS DE VOYAGE ET DE DÉPLACEMENT

Point 4 – alinéa 7

Pour tout déplacement effectué dans le cadre du travail mais vers un lieu autre que le lieu régulier de travail, l'Université rembourse, selon les modalités en 7.1, **le moindre de la distance entre :**

- **le centre-ville de Montréal et le lieu où est dispensée l'activité d'enseignement;**
- **le lieu de résidence de la professeure, du professeur, la chargée de cours, le chargé de cours et le lieu où est dispensée d'activité d'enseignement.**

7.1 Transport

Tout déplacement doit être effectué par le moyen de transport le plus économique possible et par la voie la plus directe, compte tenu des circonstances.

7.1.1 Autobus

Le coût du billet d'autobus est remboursé sur présentation du talon du billet.

7.1.3 Véhicule automobile

- Automobile personnelle

Toute **personne autorisée** à se servir de sa voiture personnelle dans l'exercice de ses fonctions a droit à une allocation, selon les montants mentionnés à l'annexe 1, sur présentation de pièces justificatives prouvant l'utilisation de son automobile pour ce déplacement (reçu d'achat d'essence **au lieu de destination** ou preuve de stationnement **à destination**). **Pour les trajets en deçà de 100 km à l'aller, aucune pièce justificative n'est requise.**

- Stationnement et péage

Cette dépense n'étant pas incluse dans l'allocation octroyée lors de déplacements en automobile, elle est donc remboursée sur présentation de pièces justificatives.

7.1.5 Transports en commun

Lorsque possible, les transports en commun devront être privilégiés et seront remboursés.

10.1 Annexe 1 : Allocation pour l'utilisation de l'automobile personnelle, l'Université rembourse un montant forfaitaire de **0,40\$** du kilomètre parcouru.

Source :

Frais de voyage et de déplacement – Vice-rectorat aux ressources humaines et aux affaires administratives
– Directives # S.F. - 2 - Services financiers

<http://www.servicesfinanciers.uqam.ca/directiv.html>